



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL



Commission Départementale Sportive et Règlementaire Cellule Restreinte Foot U12-U13

PROCÈS-VERBAL N° 7 – SAISON 2021/2022

REUNION DU LUNDI 16 MAI 2022

Présents : M. Bastien PASQUEREAU, Référent Foot U12-U13
M. Christian GUIBERT, Président de la Commission
M. Florent MANDIN – Responsable de la Cellule

1 – HOMOLOGATION CLASSEMENT “ELITE – NIVEAU 1” - PHASE 2

La cellule U12-U13 valide le classement “Elite 1” (8 équipes), dernière journée jouée le samedi 14 mai 2022.

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	LES HERBIERS VF	37	14	12	1	1	0	70	25	0	45
2	AIZENAY FRANCE	34	14	11	1	2	0	44	24	0	20
3	CHALLANS FC	29	14	10	1	3	0	72	25	2	47
4	PAYS CHANTONNAY	17	14	5	2	7	0	24	46	0	-22
5	FONTENAY VF	14	14	4	2	8	0	28	45	0	-17
6	LES SABLES TVEC	13	14	3	4	7	0	34	43	0	-9
7	POUZAUGES BOCAGE FC	8	14	2	2	10	0	40	72	0	-32
8	LA ROCHE ESOF VENDEE.	6	14	1	3	10	0	19	51	0	-32

Les équipes des Herbiers VF et Aizenay France sont proposées pour être candidates au championnat Régional U14.

2 – MISE EN PLACE CHAMPIONNAT “ELITE 1 ET 2”- SAISON 2022-2023

1. Départemental « Elite » 1 et 2 : Mise en place d'un échéancier.

- Début Juin 2022, formulaire d'inscription : clubs ayant évolué en Division « Elite 1 et 2 », DDS et Division 1 (Engagements 2021/2022)

Cahier des charges :

- Avoir 2 équipes minimum dans la catégorie U13 pour la saison 2021/2022.
 - Avoir un éducateur diplômé CFF2 minimum pour cette équipe dès le 1^{er} match de championnat
 - Cet éducateur devra obligatoirement être présent aux entraînements et aux rencontres.
 - Avoir un nombre minimum de 2 séances par semaine (2 en clubs ou 1 en club + 2 en Section Sportive Scolaire.).
 - Club adhérent au PEF
- 25 Juin 2022 : Date limite de dépôt de candidatures du club.
 - fin Juin : Date limite de notification par la Cellule U13 de l'acceptation ou du refus de candidature.

Le responsable de la cellule football U12-U13,
Florent MANDIN